



Association des Avenues de Compiègne

Doléances des Avenues, en vue des élections municipales du printemps 2026

Doléances rédigées à l'issue d'une large consultation des Compiégnois, des riverains des Avenues et des membres de l'association des Avenues (au moyen du site dédié : doleances-municipales2026@les avenuesdecompiegne.fr) et adoptées à l'unanimité lors de l'Assemblé générale de l'association des Avenues de Compiègne, qui s'est tenue le 14 juin 2025, à la Maison de l'Europe.

Les Compiégnois et les habitants du quartier des Avenues, soucieux du patrimoine, de la qualité de vie et de la sécurité d'un quartier qui, depuis le XVIII^e siècle, a une vocation d'embellissement de Compiègne et du château, et une vocation de promenade publique et d'agrément, soumettent aux candidats aux élections municipales du printemps 2026, les doléances qui suivent, en leur demandant de les relayer publiquement pendant leur campagne et de les intégrer au programme qu'ils soumettront aux électeurs :

1. Renonciation immédiate à la vente de l'annexe de l'ancienne église anglicane¹. De l'avis unanime, l'intégralité de cette emprise doit être dédiée à des manifestations culturelles.
2. Rejet public du projet porté par le CILQ (comité d'intérêt local du quartier) « Les Veneurs, St-Lazare, les Avenues, les Sablons » tendant à dénaturer et dégrader le Rond Royal par la pose d'une quinzaine de panneaux d'information et d'affichage².
3. Suppression des CILQ ou révision complète de leur composition et de leur fonctionnement, pour intégrer uniquement des membres représentatifs et qualifiés, recrutés pour leur compétence. (En ce qui concerne les Avenues :

¹ Daniel Leca, à notre demande, s'est opposé à cette vente lors d'un récent conseil municipal.

² A la suite d'une réunion de son conseil d'administration, le président de la Société historique de Compiègne nous a adressé, en date du 4 juillet 2025, le courrier suivant : « (...) Après consultation des membres présents de notre CA, ceux-ci ont confirmé à l'unanimité leur total désaccord sur la réalisation de ce projet. Le Rond Royal en serait défiguré et la faible fréquentation du lieu par des habitués ne justifierait en aucun cas l'investissement nécessaire. »

expertise en matière d'aménagements urbains, de gestion des espaces naturels ou connaissance approfondie de l'histoire et du patrimoine compiégnois³).

4. Désignation d'élus délégués de quartier, bien intégrés dans le quartier, y résidant, et impliqués dans la défense du patrimoine et de la qualité de vie des Avenues.
5. Programmation pluriannuelle des travaux à réaliser sur les Avenues⁴.
6. Prise en compte, lors de la refonte de l'AVAP – en application de la loi ZAN⁵ – de dispositions particulières tendant à éviter la banalisation et la dénaturation des Avenues et de leur quartier : interdiction de l'usage de matériaux dérivés du plastique (usage du bois), reprise de modèles anciens comme les potelets reliés par des chaînes mis en place au XIX^e siècle ou les lisses destinées à canaliser les flux et à valoriser le site⁶, cheminements piétonniers gravillonnés, aménagements respectant le plus possible la vocation naturelle et de promenade – et non de parking sauvage – des « Belles Allées », etc.
7. Adoption d'un plan de protection renforcée des Avenues, en particulier des villas et maisons qui forment un ensemble remarquable, le long de l'avenue Royale. (Seuls deux bâtiments sont actuellement protégés au titre des Monuments historiques)⁷. Surveillance vigilante des travaux effectués sur les Avenues⁸. Interdiction de l'ouverture de nouveaux portails sur les Avenues, qui ne sont pas des annexes des habitations des riverains, mais le Bien commun de tous les Compiégnois. Réflexion sur l'avenir de divers bâtiments en voie de dégradation rapide, qui constituent pourtant une partie

³ Un engagement « ferme » sur ce point, non respecté à ce jour, avait pourtant été pris avant les dernières élections municipales, puis par Monsieur Bombard, lorsque les quatre membres de l'association siégeant dans le CILQ mentionné dans le point 1 avaient décidé de démissionner collectivement et discrètement, tout en tenant à la disposition des CILQ leur expertise, en tant que de besoin. Cette dernière proposition n'a pas été retenue, avec les conséquences malheureuses que l'on connaît (projet aberrant qui a pour ambition de dénaturer et vulgariser le Rond Royal).

⁴ Demande formulée à plusieurs reprises par Daniel Leca et que nous approuvons entièrement.

⁵ Zéro Artificialisation Nette, objectif fixé par la loi « climat et résilience » du 22 août 2021.

⁶ A l'origine, elles étaient en bois.

⁷ L'église anglicane a été protégée, au titre des Monuments historiques, à la suite d'une demande et d'un dossier déposé par l'association des Avenues de Compiègne. En juillet dernier, une demande de protection renforcée de la villa Marcot a été déposée par la même association (seules la façade et la toiture sont actuellement protégées).

⁸ La villa « La Tulipe » a été défigurée par son nouveau propriétaire, qui n'avait pas déposé de dossier de demande de travaux auprès des services d'urbanisme de la ville de Compiègne. Nombre de réalisations de Jan Diederik Postma, notamment certaines « maisons de campagne » pour la haute bourgeoisie néerlandaise, sont protégées au titre des Monuments historiques aux Pays-Bas, de même que plusieurs de ses bâtiments industriels. A Venette, l'ancienne usine Nourylande, où Postma est intervenu en 1932, est repérée comme un bâtiment remarquable, mais pas la villa de l'avenue Thiers, aujourd'hui fortement dégradée, notamment dans les aspects qui faisaient toute l'originalité du projet de ce grand architecte.

du patrimoine de ce quartier de première importance dans l'histoire de notre ville⁹.

8. Mise en place de radars sur les Avenues, comme sur l'ancienne avenue de Soissons [actuellement avenue de l'Armistice] : depuis le XVIII^e siècle en effet, des règles restrictives de circulation étaient appliquées aux Avenues (limitation de vitesse en particulier). Or les comptages réalisés témoignent des excès de vitesse récurrents sur ces axes de circulation dédiés à la promenade et à l'agrément des Compiégnois, des touristes et de tous les visiteurs de notre ville.
9. Lutte déterminée contre les rodéos urbains récurrents sur les parkings proches du château¹⁰ et les accélérations des voitures et motos sur les Avenues, en soirée notamment.
10. Opérations de prévention, puis de verbalisation systématique des propriétaires qui garent leur véhicule devant leur domicile¹¹ ou des usagers qui stationnent de manière anarchique sur les Avenues¹². Surveillance, par la police municipale, du stationnement des véhicules des parents d'élèves aux abords du collège Jacques Monod, avenue de la Résistance, et du collège Jean Paul II¹³, lorsqu'ils viennent déposer leurs enfants.
11. Solution concertée aux nuisances causées, avenue de la Divion-Leclerc, par les nombreux véhicules réparés par un garage voisin. Suppression des parkings qui ne sont pas ou très peu utilisés.
12. Vigilance accrue et réflexion d'ensemble pour trouver des solutions concertées aux graves nuisances de la Fête foraine des Avenues et des Masters de feu¹⁴.
13. Faire respecter les sens interdits par les cyclistes, rue Hurtebise en particulier, et verbaliser les contrevenants¹⁵.
14. Enfouissement des lignes électriques avenue Napoléon et allée des Avenues.

⁹ Ancien club-house du golf, écuries situées derrière la résidence du golf, question du devenir de la villa l'Ermitage (rue de l'Aigle), etc. On notera que la statue de Fournier-Sarlovèze, en tenue de sport, qui était placée aux abords du club-house du golf, a été volée, sans qu'une déclaration de vol ait été déposée.

¹⁰ Protégés par des haies.

¹¹ En application de l'article R. 317-10, III, 1^o du *Code de la route* et de l'arrêt de la cour de cassation du 20 juin 2017.

¹² La situation est particulièrement préoccupante avenue de la Division-Leclerc et avenue de la Résistance.

¹³ Allée des Avenues et avenue Napoléon.

¹⁴ Ce point fait l'unanimité des riverains. Une réflexion sérieuse, qui n'a pas été menée par le CILQ de notre quartier, est pourtant urgente.

¹⁵ Certains parents irresponsables mettent ainsi en danger la vie de leurs enfants.

15. Remplacement des conteneurs dégradées et inesthétiques destinés à recueillir des vêtements pour les associations caritatives et réflexion sur leur localisation¹⁶.
16. Entretien régulier du mobilier urbain, notamment des bancs, mais aussi : suppression des bandes rouges fluorescentes sur certains plots (sur le Rond-Royal et avenue de Grande-Bretagne), suppression des plots en plastique qui subsistent (avenue du baron de Soultrait), remplacement des lisses manquantes notamment.

¹⁶ Des modèles de conteneurs, esthétiques et plus efficaces, ont en effet été expérimentés dans d'autres villes.